

Vers une extension de la grève dans les hôpitaux ?

Le président de l'AMUF Patrick Pelloux a brandi hier la menace d'une extension de la grève symbolique des urgentistes à l'ensemble des personnels des hôpitaux publics, parlant également d'un « durcissement radical » du mouvement sans ouverture de négociations avec le ministère de la Santé.

Les urgentistes réclament le paiement des heures supplémentaires accumulées et l'ouverture de négociations sur les comptes épargne temps (CET).

Les deux principaux syndicats d'anesthésistes et de réanimateurs ont appelé à se joindre, à partir de ce hier soir, au mouvement de grève symbolique des gardes entamé depuis le 24 décembre dernier à l'appel de l'Association des médecins urgen-

tistes de France (AMUF) et du SAMU de France.

« Nous avons travaillé plus depuis des années tant en quantité – puis-que les heures supplémentaires nous ne les comptons pas – qu'en qualité », a déclaré le Dr Pelloux.

« Nous demandons à être payés de nos heures supplémentaires », et que sur « cet espèce d'emprunt russe des temps nouveaux qu'est le CET, il y ait un certain nombre d'éclaircissements et que nous ne soyons pas victimes d'une escroquerie qui a été vraiment bien organisée par l'Etat », a-t-il ajouté.

La ministre de la Santé Roselyne Bachelot a promis une « concertation » pour le 7 janvier. Selon ses services, l'Etat serait prêt à déboursier 348 millions d'euros et les établissements hospitaliers

324, soit 672 millions au total alors que l'AMUF estime que ses revendications portent sur environ un milliard d'euros.

Déficit abyssal

Mais pour Patrick Pelloux, « le mot concertation n'est pas le mot négociation ». Et la ministre « est très aimable et fort sympathique, mais on ne la croit pas. Pourquoi on les croirait ? C'est une méthode Coué où elle a sorti d'un coup quelques millions d'euros, on ne sait pas où c'est », a-t-il jugé.

Le président de l'AMUF a mis en avant selon lui « le record quasiment abyssal du déficit des hôpitaux publics » qui, par ailleurs, n'ont pas « le même mode de rémunération des heures supplé-

mentaires » d'un établissement à l'autre avec « parfois des négociations de marchand de tapis ».

« Ce que je dis là pour les médecins est aussi valable pour les infirmières, pour les agents hospitaliers, pour les surveillantes, les cadres, les directeurs. Nous avons un problème majeur », a-t-il lancé.

« Il faut qu'on se remette autour de la table et négocier ». « Je pense que le mouvement va s'étendre », a prévenu le Dr Pelloux, « et je pense même qu'il est temps maintenant de vider l'abcès du conflit social à l'intérieur des hôpitaux parce nous avons besoin d'un renouveau hospitalier et ce renouveau passe par une meilleure approche sociale des personnels ».

GRÈVE ILLIMITÉE DANS LES HÔPITAUX PUBLICS

Les anesthésistes-réanimateurs ont rejoint les urgentistes

Depuis jeudi, les deux principaux syndicats d'anesthésistes et de réanimateurs des hôpitaux publics ont rejoint le mouvement de grève illimitée des gardes et des astreintes. Le Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs (Snphar) et le Syndicat des médecins anesthésistes-réanimateurs non universitaires (Smarnu) ont donc rejoint l'AMUF (Association des médecins urgentistes de France) et le Samu de France, en grève depuis le 24 décembre dernier.

Tous exigent une revalorisation des gardes, ainsi que l'ouverture de négociations avec le ministère de la

Santé sur les heures supplémentaires et les comptes épargne temps (CET).

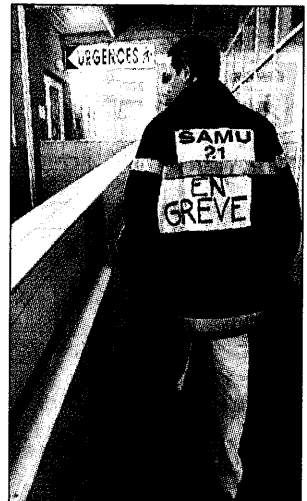
« Défendre la permanence des soins »

« Notre but est de défendre la permanence des soins, les gardes et les astreintes, rappelle le Dr Nathalie Cros-Terraux, en poste à l'hôpital de Dijon, déléguée régionale et administrateur du Snphar. Nous voulons obtenir une hausse de l'attractivité des carrières hospitalières pour éviter que nous ayons, comme actuellement, systématiquement à faire des heures supplémentaires. Nous voulons donc obtenir

des réponses sur le devenir de notre compte épargne temps, qui comptabilise notre temps passé au-delà de notre temps de service. Nous souhaitons en outre que notre statut soit rénové et modernisé, mais nous voulons aussi une revalorisation substantielle des soins, des gardes et des astreintes. »

Deux séances de concertation sur les CET et les heures supplémentaires à l'hôpital sont prévues les 7 et 8 janvier au ministère de la Santé.

Lundi, le Snphar, syndicat le plus représentatif sur le plan national, réunira son conseil d'administration pour décider de la suite à donner au mouvement.



Des séances de concertation sont prévues en début de semaine prochaine entre les syndicats et le ministère de la Santé

(photo Arnaud Finistre)

BP 4/01/2008

BP 5/01/2008